L'ECHO DE MONTPEYROUX

BULLETIN MUNICIPAL

22 FÉVRIER 2019

N°137

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

TEL : 04.67.96.61.07

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04..67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE P 3

CONSEILS MUNICIPAUX P 4 à 5

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

RADIO MONTPEYROUX : P 9

INFOS : P 10 à 11

HISTOIRE : P 12 à 17

ASSOCIATIONS P 18 à 27

MOANGI P 28

ETAT CIVIL

NAISSANCES

VIDAL Mathilde

LAGHRIBI Louna

REGRETS

GUIBAL Solange née LARCHES

BENOUADAH Léontine née PORLAN

RAYMOND Eliette née VINAS

CHARLEY Kévin

BAUMES Jean-Claude

FADAT Charles

REDACTION COMMISSION INFORMATION TIRAGE DU 20 FEVRIER 2019: 710 EXEMPLAIRES

EDITORIAL

Après une période de vœux où les particuliers, les administrations et les collectivités ont souhaité le meilleur, il nous reste à chacun d'entre nous de trouver ce meilleur, qui va faire de notre année, une année accomplie.

La commune va commencer les travaux de la rue derrière la cantine. Cette rue va apporter plus de commodité à la circulation.

Le parking du Barry sera engagé d'ici 2 mois.

Enfin le P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) de la commune, commencé il y a 6 ans, va se terminer. Pas moins de 30 réunions ont été ouvertes au public, aux viticulteurs, réunions de quartiers et bureaux d'études. De plus, le conseil, la commission d'urbanisme avec les administrations et le bureau d'avocat ont dû participer à une cinquantaine de réunions.

Donc, une somme importante de discussions et d'échanges ont été nécessaires, cela montre que ce document d'urbanisme devient de plus en plus lourd et difficile à mettre en place. De plus, il aura coûté 80 000 euros à la commune. Au final, nous avons déposé un P.L.U, contraint par la force des administrations qui dictent leurs règles. La commune doit donc s'en tenir à cette règlementation, au risque de voir son P.L.U révoqué. Les propriétaires subissent également le poids de cette règlementation. L'administration exige une occupation plus rationnelle de l'espace, selon la doctrine « habiter sans s'étaler ». Cela bouscule tout le schéma que nous avions de la constructibilité.

L'enquête publique a permis à chacun de pouvoir s'exprimer et de défendre ses intérêts. D'ici 3 semaines Madame la Commissaire Enquêteur rendra son avis. La commune comme les particuliers, sont suspendus à son avis.

Le Sénateur Mr Henri CABANEL, impliqué dans la défense et le soutien des agriculteurs (il est l'auteur de nombreuses propositions), fera une intervention à Montpeyroux sur l'agriculture mais plus particulièrement sur le pastoralisme. Il fera le point sur son rapport au cours d'une soirée où il présentera à la fois son diagnostic et ses propositions. Tout cela sera présenté à la commune le 29 mars à 18h salle du couvent sous forme de 12 grands panneaux qu'il laissera à notre disposition.

A l'issue de cette présentation un apéritif sera offert par M. Cabanel.

M. le Maire Claude CARCELLER

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

Commune de MONTPEYROUX

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze janvier à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO,

Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Marie-Claire FRYDER,

Fabrice VANQUATEM, Aurélie CROMBECQUE, Hélène ANDRE.

Etaient excusés : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Jeanine NONROY.

Etaient absents : Gilles CREPEL

Ont donné procuration : Jeanine NONROY à Bernard JEREZ

Date de la convocation : 04/01/2019

Secrétaire de séance : Béatrice WILLOQUAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

***Objet* :Acquisition parcelle cadastrée section C 496 (C 1657) – « Angle Aigues Vives - Faysses »**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'arrondir l'angle du chemin des Faysses et d'Aigues-Vives afin d'en améliorer le passage des véhicules. Le propriétaire accepte cette vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section C 1657 pour 98 m² au prix de 5 € le m2, soit 490 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et de manière générale toutes pièces utiles à ce dossier.

<u>Objet</u> : Virement de crédits – DM n° 2

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint aux finances pour présenter les dernières modifications de fin d'année à effectuer sur les crédits prévus au BP 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE le virement de crédits suivants :

En section d'exploitation Art 615232 : 25 000 € (Ent de réseaux)

Art 022 : - 25 000 € (Dépenses imprévues)

°°°°°°

<u>Objet</u> : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de personnels et de réorganisation des services.

Il propose de modifier le tableau des emplois, en créant un poste d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de créer l'emploi à temps complet suivant, à compter du 1er février 2019
  - Adjoint administratif territorial : 1

- **PRECISE** que le tableau des emplois sera mis à jour, par suppression de l'emploi en surnombre, après le prochain départ en retraite.

La séance est levée à 19h

°°°°°°°°°°°°°

Extinction de l’éclairage public en deuxième partie de la nuit.

La commune envisage d’éteindre l’éclairage public en deuxième partie de la nuit, entre minuit et 6 heures du matin durant une période d’essai de six mois.

Pourquoi éteindre l’éclairage une partie de la nuit ?

6 bonnes raisons pour l’extinction de l’éclairage public une partie de la nuit :

1. Réaliser des économies budgétaires

• 20% [1] : c’est la part de l’éclairage public dans les dépenses énergétiques d’une commune ;
• 50% [2] : c’est la part de l’éclairage public dans la consommation d’électricité de la commune ;
(consommation énergétique uniquement, hors matériel, contrat de maintenance, etc…) Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l’extinction nocturne de l’éclairage public devient fondamentale. Celle-ci représente un fort gisement d’économies financières simple à mettre en place. En éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu’à 50% d’économie sur la facture d’électricité.

2. Limiter la consommation d’énergie

• Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
• Pour préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d’énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...).
Un potentiel de 40 à 75% d’économies d’énergie est dès aujourd’hui possible en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.

3. Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu’il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L’alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l’homme. L’être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5. Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l’observation du ciel.

6. Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets [4]. « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l’observation du ciel nocturne feront l’objet des mesures de prévention, de suppression ou de limitation » [5].

Bon à savoir :

D'après l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) l'éclairage public en France consomme environ 7TWh par an, cela représente 60% de la production d'une centrale nucléaire. (statistiques 2017)

L'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour [6].
86 % des Français se disent prêts à accepter d'éteindre l'éclairage public inutile en milieu de nuit .

[1] D'après étude de l'ADEME.

[2] D'après étude de l'ADEME.

[3] D'après les bilans énergétiques réalisés par le PNR auprès de 13 communes.

[4] Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.

[5] D'après l'article 41 de la loi n°2009-967 du 3 aout 2009 dite Grenelle 1

[6] D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP)[7] D'après une enquête Harris Interactive de la Fondation européenne pour le climat, CESE, 12/06/2013.

ELECTIONS 2019

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

1) LES INSCRIPTIONS

A titre transitoire, pour tous les scrutins (y compris les élections partielles) se tenant entre le 11 mars 2019 et le 1er janvier 2020, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.
Ainsi pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

2) LE VOTE

Le jour du vote, il convient de justifier de son identité, par un document en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, photographie (Carte Nationale d'identité, passeport, permis de conduire sur papier rose)

Nous avons voulu aider les sinistrés de l'Aude. Une bénévole SANDRA nous a accueillis, elle était très émue que cette initiative vienne des enfants ceci est une chose rare et précieuse.

Nous avons fait une collecte de jouets pour les enfants, ils avaient déjà eu des dons.

Nous sommes allés à VILLEGAILHENC, nous avons rencontré Monsieur le Maire M PROUST, nous avons constaté qu'il était très bouleversé, sur sa commune il y a eu 16 décès !!!

Une ville de 1665 habitants désertée puisqu'il ne reste plus que 136 habitants qui peuvent y habiter.

Il ne reste que 3 commerces ouverts . Nous avons trouvé un village détruit presque en totalité, ces images nous ont bouleversés.

MERCI A TOUS POUR VOS AIDES ET VOS DONS!!!!!

La commune aura encore besoin de nous dans quelques mois, nous avons envie de continuer à les aider.

Ils ont tout le village à reconstruire.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

invite les aînés du village à partager un repas à la cantine scolaire en leur compagnie.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès

du **secrétariat de mairie** au : 04 67 96 61 07

Ou du **Foyer de l'amitié** au : 04 67 96 63 63

RADIO MONTPEYROUX

WI-FI au BARRY

La C.C.V.H VIENT DE METTRE A NOTRE DISPOSITION UN ACCES WIFI GRATUIT

SUR LE PERIMETRE DE LA PLACE DU BARRY (devant l'église)

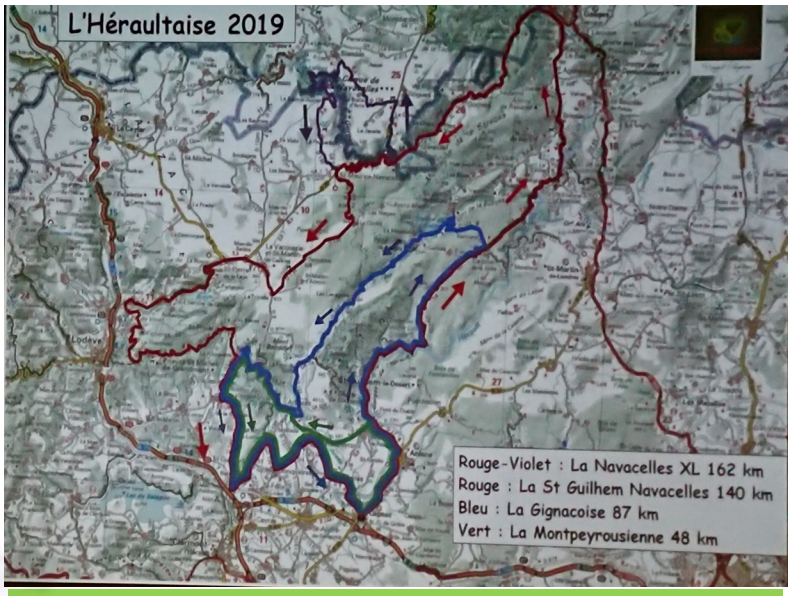

L'HERAULTAISE : LES 6 ET 7 AVRIL

DATES A RETENIR :

- **le vendredi 29 mars** : Mr Cabanel (présentation sur le pastoralisme et l'agriculture)

20 ANS

MONTPEYROUX

TOUTES CAVES OUVERTES

Aiguelière
Divem
Alain Chabanon
Boisantin Saint Andrieu
Clémentine
Auvilhac
Mas d'Agamas
Castelbaray Coopérative artisanale
Clos de l'Aven
Mas des Quernes
Grécaux
Mas d'Amile
Joncas
La Jasse Castel
Malavieille
Les Petit Domaine
Mas de la Meillade
Puech Auger
Mas des Arômes
Vignobles Vallat
Villa Dondona

Musique

Gastronomie locale

Rés : www.montpeyroux-tco.fr

Balade Vigneronne "Histoires et vins"

2019

1999 2019

Dimanche 21 Avril 10h à 18h

SYNDICAT DES VIGNERONS DE MONTPEYROUX - 06 38 23 28 40 - crumontpeyroux@gmail.com

La page environnement

La Matinée éco-citoyenne du Samedi 24 novembre 2018

Cette matinée a rassemblé un bon nombre d'amoureux de la nature et de tous les âges.

Sur les bords du versant qui domine le Lagamas, à partir du chemin vers Ste Brigitte, beaucoup de dépôts sauvages ont été ramassés. Il semble qu'une bonne partie provient de professionnels.

Un groupe d'enfants dont ceux du conseil municipal de jeunes ont montré une bonne motivation pour nettoyer les abords du village notamment vers le stade.

Un grand MERCI à tous les participants.

N'oublions pas qu'il y a une déchèterie à Montpeyroux et une autre pour les Gros Volumes et les professionnels à St André.

N'hésitez pas à faire passer le message.

Les groupes de bénévoles (sans compter ceux qui ne sont pas sur les photos)

Nettoyons la nature

Suite...

"Codicille

"Du 22ème jour de février.
"Par ce codicille, le sieur Mathieu Fautrier, fait les modifications suivantes. Il "maintient sa donation, mais les 12 messes basses pourront être dites par le "prieur (ou par tel autre prêtre qu'il jugera à propos). Les honoraires en seront "payés par l'usufruitière Marguerite Chabaud son épouse et après son décès "par Françoise Granoulet et Pierre Leuze, ses héritiers substitués et nommés "dans le testament et par leurs successeurs tout le temps que la messe ne "pourra pas être dite dans la chapelle à construire, voulant qu'à compter du "jour que la première messe sera dite dans la chapelle, le sieur prieur ou son "successeur, prenne possession de la maison et enclos pour être par eux jouis à "perpétuité, en représentation de l'honoraire des messes voulant que ses "héritiers après la construction de la dite chapelle ne puissent être recherchés "(tracassés) par les sieur prieur, ni autres à raison de la jouissance qu'ils auront "eue depuis le décès dud. codicillant, jusques à ce que la première messe sera "dite et célébrée dans la dite chapelle, invitant et exhortant les habitants de "Montpeyroux de conserver leur zèle pour la construction d'icelle et qu'en "l'augmentant d'y fonder des messes à dire le jour de Dimanche et festes et de "s'unir de tout leur cœur pour obtenir de Monseigneur l'évêque de Lodève la "permission pour la construction de la dite chapelle et quant au surplus du "contenu en son testament duquel il a dit être bien mémoratif, veut et entend "qu'il soit entretenu et exécuté et le présent codicille selon leur forme et "teneur, etc... etc...
" Signés :
" Campan, Cellarier, Falguière, Vassas, Sanguinède.
" C, Méjan notaire.

1701 :

- Le 29 mai, dans la maison consulaire et à l'issue de la messe de la paroisse, par devant M. Antoine Bénézech, avocat au Parlement de Toulouse, juge ordinaire du dit Montpeyroux, assemblée du conseil général lequel décide qu'à l'avenir le coffre et les papiers qui sont chez Pierre Bousquet devront rester à la maison consulaire ; que l'on fera faire une nouvelle serrure à deux clefs et que pour que les archives soient en toute sûreté, l'on fera mettre des barres de fer à la fenêtre. Ces propositions étant approuvées par l'assemblée, quelques membres sont désignés pour faire exécuter sa décision.

Ont signé : Bénézech, les trois consuls et les conseillers présents.

- Au commencement du XVIII siècle, il était expressément défendu, sous peine d'amende, de ramasser les olives avant la feste de la Noël (Délibération du 15 novembre 1701). Cet usage avait été consacré par un arrêt du Parlement de Toulouse. Par la même délibération, on défendit aux propriétaires d'acheter des oliviers avant la Noël sous peine d'amende de cinq livres pour la première fois et cela parce que les achats favorisaient les vols d'oliviers.

Il fut donc décidé que pour transgresser cette défense, il faudrait avoir une permission écrite des consuls, sinon l'amende serait due de plein droit et les olives confisquées. Pareille amende revenait au vendeur.

1702 :

- En 1702, le fournissement de la boucherie avait toujours lieu à l'adjudication et la tuerie se faisait comme il suit :

Une semaine au bourg de l'Eglise (Barry), deux semaines au bourg de l'Adisse et une semaine au bourg de Lameillade. (Délibération du 20 juillet 1702).

- Le 20 septembre à 8 h du matin, l'assemblée nomme dix habitants qui seront tenus de se rendre à l'heure de midi sur la place St Pierre (aujourd'hui la halle) du bourg de l'Adisse avec chacun son mulet pour de là aller aux casernes de Nismes à l'occasion du passage du roi d'Espagne. Ont été nommés : Antoine Reynes fils à feu autre ; Philippe Vallat ; Jacques Creissac ; Isaac Figeac ; Jacques Poujol ; Guillaume Canalies ; Jean Poussounel ; Barthélémy Salze ; François Gay et Pierre Delmas.

- L'intendant de Lamoignon, chevalier comte de Lamay Courson et conseiller d'Etat. Vu les requêtes du fermier de la boucherie à ce qu'il ne soit fait aucun changement, vu celle du comte de Montpeyroux faisant l'offre gratuite d'une maison pour l'écorchoir des bêtes et d'indemniser le fermier de la boucherie pour les frais que lui occasionneront le changement. Ordonne que la dite boucherie et écorchoir seront dorénavant au bourg de l'église ou le boucher sera tenu de vendre et de travailler dans la maison que le comte a offerte gratuitement, avec charge pour le comte d'indemniser le fermier de l'équivalent du dommage qu'il pourra souffrir à l'occasion de son changement.

1703 :

- Le 4 mars, assemblée du conseil, sous la présidence du sieur Fajon pour demander à M. de Basville intendant de la Province, la permission d'imposer les habitants de dix livres, afin d'indemniser la personne qui monte l'horloge placée sur le clocher de l'église paroissiale du Barry. La requête fait ressortir l'utilité de l'horloge et le désir qu'ont les habitants de la voir fonctionner, soit

pour régler les heures du travail et les heures de départ de ceux qui s'occupent de négoce et du transport des marchandises, lesquels sont en très grand nombre dans la commune.

- Le 9 mars le conseil assemblé, le sieur Fajon communique aux membres présents une lettre de Monseigneur Phelipeaux évêque de Lodève, laquelle le prévient qu'étant avisé que les fanatiques ont dessein sur Montpeyroux, il envoie en attendant des troupes régulières, 40 hommes pour aider à nous défendre, en priant les consuls de leur fournir les munitions nécessaires.

Signé Phelipeaux évêque.

L'assemblée donne pouvoir au sieur Fajon de faire les achats de poudre et plomb qu'il jugera nécessaire pour armer les 40 hommes.

- Le 10 mars assemblée du conseil.

Le sieur Fajon et ses collègues avisent l'assemblée qu'ils ont représenté à Mme la Comtesse que l'entretien de 40 hommes serait très onéreux pour la communauté qui est assez grevée de payer les tailles, capitation et que la communauté est suffisante pour faire la garde nécessaire au présent lieu. Laquelle dame a répondu : "qu'elle était bien aise de soulager ses vassaux, mais qu'il estait nécessaire pour la sûreté et la conservation de sa maison qu'il y eut toutes les nuits 20 hommes pour faire la garde". Ce que voyant le conseil décide qu'il y aura 10 hommes de commandés au bourg de la Disse et Mazes ; cinq du bourg de l'Eglise et cinq du bourg de Lameillade et St Etienne qu'ils seront commandés à tour de rôle et qu'à défaut de se rendre ils seront passibles d'une amende de 20 sols, payable le lendemain. Et a été ainsi délibéré et ont signé le maire, consuls et membres présents.

Par un ordre du 19 mars 1703, M. Montrevel Nicolau de Labaume, maréchal de France, lieutenant général pour sa majesté en Bourgogne, commandant général dans le haut et bas Languedoc, enjoint aux consuls, maire, de faire monter la garde et surtout aux environ du château du Barry, sous peine d'en répondre en leur exprimé nom, que la garde soit montée par un nombre suffisant d'habitants de manière que l'on soit en sûreté contre ces canailles soulevées.

Enregistré à Montpeyroux le 27 mars 1703.

1704 :

- L'abbé Duveil procura à ses paroissiens les bienfaits d'une mission. Elle dura trois semaines pendant lesquelles 4 pères jésuites de la maison de Béziers se succédèrent à la chaire et aux divers exercices que cette mission comportait. L'assemblée communale décida le 14 septembre, l'érection d'une croix commémorative et pria les révérends pères de la placer à un endroit appelé "les Combettes" ou lort Daudy, point central de la paroisse. L'emplacement choisi était à droite du chemin qui va à Lameillade, au coin de la propriété qui précède la Cagaraulette ; cette croix n'existe plus.

- Le 8 décembre, l'assemblée décide de faire réparer le pont sur Lagamas et sur la grande route de Montpeyroux à St André avec les fonds provenant de la vente des bois d'Azirou. Il s'agit du pont qui est entre le village de Lagamas et St André de Sangonis.

Les religionnaires étaient toujours menaçants et en 1703, Monseigneur Phelippeaux, évêque de Lodève, avait dû envoyer 40 hommes aux consuls pour les aider à se défendre, en attendant des troupes régulières. Précurseur de la Révolution, le protestantisme semait la division partout. Les controverses qu'il provoquait sur tous les points du territoire français, depuis plus de cent cinquante ans apportaient le trouble dans les esprits et avaient amené du relâchement, de la tiédeur, dans la pratique de la religion et même dans l'assistance aux offices, aussi l'abbé Duveil, frappé de cet état de choses dans sa paroisse se décida à porter plainte à l'assemblée communale. Réunie à ce sujet le 15 février 1705, cette dernière fut d'avis de publier un cartel portant défense de jouer publiquement ou boire et manger dans les cabarets pendant les offices. Défense était faite aussi aux chirurgiens de raser pendant les mêmes offices, sous peine de l'amende de cent sols pour chaque contrevenant, payable par le cabaretier ou le chirurgien.

1706 :

- Le 4 février la communauté reçoit le poinçon aux armes de la commune formant le cachet ci dessous avec la date 1696 (délibération du 19 mai 1696).

- Le 7 septembre, l'assemblée décide que Mrs les officiers ne tiendront plus à l'avenir l'audience à l'hôtel de ville et qu'ils devront se rendre dans la cour du château pour exercer et rendre la justice.

1707 :

- Le 17 juillet s'est présenté Marc Antoine Méjan qui a fait offre à Mrs les maire et consuls du présent lieu de faire une voûte en tonne à la fontaine de Bains de St Etienne qui confronte le grand chemin de Montpeyroux à St André, avec ses murailles. La dite voûte aura sept pans au-dessous de la clef, les dites murailles seront faites ave pierres, chaux, sable et une porte de trois pans de large et six de hauteur avec ses fermatures, deux tuyaux de plomb qui ne sortiront qu'à fleur de la muraille par le dehors, sous condition que tous ceux qui iront pour boire ou qui en viendront chercher pendant neuf jours, paieront un sol par teste, sy bien quand ils voudraient boire de celle qui est en bas du champ de Philippe Lonjon, pendant six années et moyennant le dit temps, il s'oblige de faire ladite réparation ci-dessus énoncée et après les six années la rente appartiendra à la communauté etc. etc.

Méjan Poujol greffiers

1709 :

- Hiver excessivement froid constaté dans toute la France. Le Midi déplore tout particulièrement la mortalité des oliviers. Il y a une grande misère dans toute la commune par suite du manque de blé et de toutes récoltés en général.

1710 :

- Le conseil général de la commune, réuni à la date du 13 février, avait décidé, sur la demande de l'abbé Duveil, la réparation du vestibule qui fait suite à la porte d'entrée de l'église St Martin, mais notre prieur n'eut pas le temps de la voir se réaliser. Atteint par la maladie, il rendait son âme à Dieu le 21 mai suivant à 5 h du soir, après avoir exercé son ministère pendant dix-neuf ans ; il était âgé de 53 ans.

Son successeur, Guillaume André, originaire de St Guilhem, fit exécuter les réparations projetées et fit réparer aussi le couvert de l'église.

L'année suivante, le carême fut prêché par le Révérend père Victorin, carme de Lodève, auquel l'assemblée communale vota 30 livres (Archives communales).

1711:

Cette même année 1711, une contestation sur les préséances eut lieu pendant la procession de la Fête Dieu entre le sieur Philippe Galibert, 2ème consul et le sieur Bénézech, juge du lieu. Voici comment se passa cet incident :

Au début de la procession, le sieur Galibert occupait la première place au dais, lorsque le sieur Bénézech s'approchant, lui demanda de la lui céder. Ce dernier

ayant essuyé un refus, porta plainte au seigneur qui intenta lui-même une action devant le sénéchal de Béziers.

La communauté prit fait et cause pour le sieur Galibert, soi-disant que les officiers du seigneur n'avaient pas droit au dais et décida de présenter requête à Monsieur l'intendant, pour qu'il permit l'emprunt des sommes nécessaires pour subvenir aux frais du procès. Elle décida aussi que le sieur Galibert partirait incessamment pour Béziers, afin de faire telles significations, réquisitions et instances qu'il jugerait à propos.

1713 :

- Le 16 août un enfant du pays, l'abbé Gaspard Fautrier, prêtre bachelier de l'université de Toulouse, quitta sa famille pour aller diriger la paroisse de Pégairolles de Buèges.

1714 :

- Le 30 octobre il est parlé de la confrérie des Pénitents de Montpeyroux.

1715 :

- Froid rigoureux, mortalité des oliviers. Le roi accorde à la communauté de Montpeyroux le don de 3815 livres pour indemniser les habitants de la mortalité de leurs oliviers. (délibération du conseil du 6 janvier 1715).

- Le 3 février il est question dans l'assemblée, des filatures de laine et de coton existant à Montpeyroux.

1716 :

- Plainte contre le Seigneur.

A la date du 25 octobre 1716, un incident regrettable se produisit à l'église du Barry pendant l'office de vêpres. Cet incident fut l'objet d'une plainte à la mairie que nous reproduisons ci-dessous :

"Le 25ème jour du mois d'octobre 1716, le sieur Etienne Poulaud marchand de "la ville de Montpellier, habitant du présent lieu, a représenté à l'assemblée "que ce jourd'hui, la demoiselle Elizabeth de Vésian, son épouse, étant à vêpres "de la paroisse, elle s'est mise à genoux sur les bancs où l'on donne la Sainte "Communion lorsque les prêtres ont entonne le Magnificat. La dite demoiselle "son épouse, s'est levée ainsi qu'il est de coutume et à l'exemple de tous les

Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyroux
Archives Départementales

Récits condensés par : Claude GOUJON

A suivre.....

Les Ronronneurs
Association des chats libres de Montpeyroux

— INFORMATION —

Suite à la démission de sa présidente
(réunion extraordinaire du vendredi 1er février 2019)
l'association Les Ronronneurs
est actuellement en stand-by.

Aucun membre de l'association n'ayant souhaité reprendre la succession, la dissolution de l'association sera envisagée d'ici quelques mois si personne ne se porte candidat(e).

Merci de ne plus appeler le 06 58 45 66 34
Pour tout contact éventuel envoyer un mail à :
asso.les.ronronneurs@gmail.com

Merci à tous ceux et celles qui nous ont soutenus !

ART TENTION

EXPOSITION

26/27/28 AVRIL 2019

MONTPEYROUX
Salle du Couvent
Entrée libre

VERNISSAGE Vendredi 26 à 18h30

VENEZ PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL ET CREATIF

ATELIERS
de 14H à 18H

Samedi 27 et Dimanche 28 Avril
PEINTURE «La vigne dans tous ses états»
INITIATION POTERIE

– Ateliers gratuits ouverts à tous, adultes et enfants (à partir de 8 ans) –
Places limitées à 6 personnes par atelier – Matériel fourni

Inscription obligatoire dès le vendredi ap.midi à la Salle du couvent
ou le matin avant les ateliers par tél. 06 23 65 86 96 / 06 58 45 66 34

Avec le soutien de la Mairie de Montpeyroux

MONTPEYROUX, vendredi 3, samedi 4 mai 2019 à 21h, salle polyvalente

Eve et Adam

Les pommes, Paul Cézanne, 1889-1890

Un spectacle de la **Compagnie de la Distillerie** produit par **Art Tention**

Le spectacle. On parle plus volontiers d'Adam et Eve que d'Eve et Adam. Là commence le problème : les hommes d'abord. Les femmes ensuite. Sans chercher à donner de l'inquiétude, gardons à l'esprit que c'est bien la moitié de l'humanité qui « passe ensuite ». Au fond, depuis que les premiers mâles ont disputé le bout de gras à leurs compagnes, s'attribuant les meilleurs morceaux, on n'a cessé de consacrer la *suprématie du mec*. À qui les fonctions de prestige ? À qui les meilleures rémunérations ? Partout le machisme flamboie et triomphe. Partout on s'en défend, bien entendu.

On nous dit que des efforts sont consentis, que la place des femmes ne cesse de croître. Voyez : ici on a introduit des quotas, là c'est la parité qui s'impose, ailleurs on ne jure que par la discrimination positive… Mais à la femme qui porte plainte pour harcèlement, on fait remarquer qu'elle a des jupes pas bien longues… À celle qui prend un congé pour élever un enfant on indique que « c'est embêtant pour sa carrière »…

Encore un gros effort, les hommes ! Encore un sacré effort !

Interprétation. Roland Abel, Isabelle Bosquet, Luce Camboulives, Michèle Cros, Jacques Delieuze, Pierre-Jean Grau, Dominique Ludwig, Agnès Martin, Emmanuel Martinez

Ecriture, mise en scène. Joël Amador

Durée du spectacle. 1h45

Vous informe sur son calendrier de 2019

A ce jour plusieurs évènements sont programmés :

EXPO annuelle de peintures salle du couvent pendant les vacances scolaires d'été du 15 juillet 2019 au 22 juillet 2019 avec traditionnellement tableaux exposés avec possibilité d'achat, loterie des œuvres originales de nos artistes peintres, pour la 4eme année. Nous vous invitons à participer à l'élaboration d'une grande œuvre offerte à la mairie.....

VOYAGES

A) Traditionnel voyage sur quatre journées réservé exclusivement aux adhérents .Cette année nous allons visiter le Pays Basque. Ce séjour aura lieu dans la première quinzaine de juin (vous renseigner auprès de Marie-France G. au 0676538603. Se faire connaitre rapidement pour l'organiser.)

B) Journée promenade en bus ouverte à tous , réservation par ordre d'inscription. Quand le cota de places est atteint l'inscription est close.

Programme: nous allons dans la région de Gordes pour découvrir : le sentier des ocres de Roussillon, le village des Bories, un magnifique musée du Vitrail , le moulin à huile des Bouillons, site gallo romain (2000 ans) appelé moulin à "sang" le plus ancien moulin classé monument historique conservé avec tous ses éléments de travail.

Repas dans un restaurant de la région et possibilité de flâner dans le magnifique village de Isle sur la Sorgue appelé "la Venise Comtadine" fleuri et ses canaux et ses roues à aube, ses antiquaires.

Pour tous renseignements s'adresser à MME M.F GOUJON 0676538603

D'autres évènements sont prévus : expo, visites en covoiturage musées etc...

Les infos seront communiquées ultérieurement.

L'Atelier du Lundi vous souhaite une bonne et heureuse année 2019

PLACE AUX ARTISTES

Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs, Graveurs, Danseurs, Mimes,
Chanteurs, Musiciens, Poètes, Photographes, etc…
de Montpeyroux et ses alentours

Le dimanche 19 mai 2019
A Montpeyroux de 10h à 18h

Au centre du village :
salle du Couvent, salle du Rosaire, les Halles, les rues…

Si vous êtes intéressé par cette aventure ou
Si cherchez à en savoir davantage, n'hésitez pas à contacter :
Blanche au 06.16.52.16.79 **Mail : blanche.auener@laposte.net**

Place aux Artistes

Réunion le jeudi 7 mars à 18heures

Les artistes, les bénévoles, les curieux, etc…,
vous êtes tous conviés à la salle du Rosaire à Montpeyroux.

Programme de la réunion :

- Point sur les artistes et les œuvres présentés au festival,
- Programme de la journée du 19 mai 2019,
- Organisation des salles et lieux d'exposition,
- Création d'une commission de travail,
- Inscription des bénévoles,
- Questions diverses.

La réunion est ouverte à tous, merci de faire passer l'information autour de vous.

Pour toute information complémentaire merci de vous adresser à
Blanche au 06.16.52.16.79 ou blanche.auener@laposte.net

FOYER RURAL DE MONTPEYROUX

Le groupe de danse contemporaine du Foyer rural de Montpeyroux se lance dans une nouvelle aventure de création cette année avec la chorégraphe Elsa Decaudin.

>

La première de "12876 Pulsations" aura lieu
dimanche 24 mars à l'église du Barry à Montpeyroux à 17h.

12876 Pulsations !

13 danseurs .

12876 pulsations et 20 minutes pour les percevoir, les ressentir, les partager.

12876 pulsations d'être juste là devant vous, dû à la danse, dû à l'émotion partagée, dû à l'énergie déployée, dû à cette densité traversée. 12876 Pulsations pour se mouvoir et s'émouvoir. Vous sourire. Vous inviter à suivre le battement d'un instant de vie d'une troupe, le pouls dansant d'un groupe.

Mise en Oeuvre : PulX/Elsa Decaudin à la chorégraphie, Bancal à la composition musicale, Fabien Gautier et Christelle Larroque pour y collaborer.

Distribution : MDR troupe (Montpeyroux Danse Rurale)

Nous vous espérons nombreux! **Venez poulser avec nous**

CARNAVAL LE 13 AVRIL

SALLE DU COUVENT

ET DANS LES RUES DU VILLAGE

L'Association St Etienne au Cœur

Actualités :

Le Père Noêl a été photographié lors de son passage à St Etienne.

Nettoyage de Printemps :

Un après-midi de jardinage autour de la chapelle de St Etienne est organisé le samedi 23 mars de 14h à 18h. Venez nombreux avec vos outils de travail ; sécateurs, gants, brouettes, scies …….

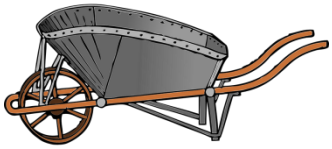

Concert :

L'Association St Etienne au Cœur présentera un concert clarinette-piano avec Zoé et Rémi Tronc le dimanche 23 juin à 18h à la salle du Barry, Montpeyroux.

Au programme des œuvres de Chopin, Liszt, Albeniz, Dvorak... Entrée Libre.

FOYER DE L'AMITIE

Calendrier des sorties et des animations pour l'année 2019

Mardi 2 Avril : Une journée au Domaine des Mylords à Tarascon. Visite du domaine, repas spectacle équestre et l'après- midi : contes et légendes de Provence. Coût 60€ par personne. A régler à l'inscription avant le 16 mars.

Dimanche 12 Mai Spectacle de fin d'année donné par l'atelier de technique vocale. A 15h à la salle des Micocouliers. Participation au chapeau.

Fin mai ou mi Juin : Visite de l'atelier du verrier et de la Halle du Verre à Claret. Repas. Après-midi, visite de la Maison des Consuls aux Matelles. Coût :35€ Covoiturage compris. Inscription avant le 14 mai. Nombre de participants limité à 24 .

Jeudi 4 Juillet : Journée plein air sur le parcours de pêche à Joncels. Coût: 18 €. Repas et covoiturage compris. Inscription avant le 25 juin .

Jeudi 10 Octobre : Journée à Nîmes : Visites du (Musée de la Romanité) et de l'Abbatiale à St Gilles .Coût : 60€. A régler à l'inscription avant le 10 septembre.

Toute inscription n'est validée qu'accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Foyer de l'Amitié. Inscriptions : le mardi après-midi salle du Rosaire de 14h30 à 17 h. (Fermé durant les vacances scolaires).

Au besoin, vous pouvez joindre Bernard au 04 67 96 63 63

Monique au 04 67 88 61 28

Marie-Claude au 04 67 44 72 40

FOYER DE L'AMITIE

Depuis mi-septembre, les activités proposées par l'association sont fréquentées avec régularité.

Les adhérents intéressés par les jeux de société, le tricot, le chant, l'atelier mémoire le tricot, partagent quelques heures en toute convivialité.

N'oublions pas : les randonneurs qui le jeudi et le dimanche arpentent allègrement les sentiers de notre belle région.

Le vendredi 18 janvier une centaine d'adhérents se sont retrouvés à la salle polyvalente pour fêter la nouvelle année.

Avant de partager galettes et friandises, c'est dans une joyeuse ambiance qu'ils ont participé au traditionnel loto dont les lots (une vingtaine) sont généreusement offerts par les commerçants du village et par quelques adhérents.

Nouveauté de l'année, le tirage d'une loterie a permis à 3 heureux gagnants de partir pour l'un avec une toile, un autre avec un gâteau à la broche, et pour le dernier « un lot gourmandise » : lots gracieusement offerts par des adhérents. Avant de se séparer après cet agréable après-midi, il a été rappelé le prochain rendez-vous, à savoir,

Le Samedi 16 février pour l'assemblée générale.

L'association des parents d'élèves de l'école de Montpeyroux, les cagaraulettes, organisent divers évènements dans le village :

- soit pour aider au financement de projets culturels et sportifs de l'école, notamment cette année 3 jours de classe découverte dans l'Aude, un spectacle de fin d'année …
- soit pour permettre de créer du lien et de l'animation pour les enfants du village.

Les maquillages et goûter pour Halloween ont attiré du monde malgré la pluie !

Le marché de Noël au Barry a été une belle réussite pour tous.

Nous lançons désormais une grande tombola avec une vingtaine de lots d'une valeur moyenne de 60€ chacun.
Le tirage s'effectuera le vendredi 15 mars à 17h à l'école, autour d'un petit goûter.
Nous remercions chaleureusement les donateurs et merci aussi à vous tous qui participez en achetant des tickets.

Autres dates à noter :

- Nous nous associons au foyer rural pour l'organisation du carnaval le samedi 13 avril.
- Nous serons présents pour vendre des crêpes lors de toutes caves ouvertes le 21 avril.
- Nous organisons un vide grenier à la salle et cour du couvent le dimanche 5 mai.
- La 3eme édition de la Viradroulet, course pour les enfants, aura lieu le samedi 25 mai.

Le samedi 19 Janvier 2019 s'est tenue à la salle du couvent

l'AG du Groupe Spéléo de Montpeyroux.

Le rapport moral de Nicolas Lienart Président sortant, le rapport financier de Gaby Gil et le rapport d'activités de Fabrice Angé ont été approuvés par les participants.

Un nouveau président et un nouveau conseil d'administration a été élu.

Ce nouveau conseil d'administration a désigné le nouveau bureau :

Président : Guy Plagniol

Secrétaire : Fabrice Angé

Trésorier : Gaby Gil

Comme chaque année, de nombreux projets sont prévus pour l'année 2019.

Mais cette année, un grand rendez-vous attend le club :

nous allons fêter les 50 ans du Groupe Spéléo de Montpeyroux
le 12 et 13 Octobre 2019.

Des expositions, des vidéos et des conférences sur nos activités seront proposés au public

le vendredi 11 octobre 2019.

Retenez cette date et venez nombreux pour partager avec nous ce grand rendez vous.

Bonne année à tous

Pour le GSM : Gaby Gil

AU SECOURS ! LA TELE ET L'ORDI SONT EN PANNE

Ça devait arriver un jour ou l'autre ! Est ce la faute au froid ? Au vent ? A la rupture d'un câble ou à une installation essoufflée d'avoir trop tournée ? Qu'importe la raison, nous voici bel et bien sans téléviseur et sans ordinateur. Un vrai drame quand on pense que juste à ce moment là on avait besoin de la matière grise de Google, sans parler du feuilleton à rebondissements multiples et tout à fait imprévisibles dont on ne peut rater un épisode sous peine de passer pour de gros ignares aux yeux de notre société hautement élitiste.

Je risque le bout de mon nez dehors. Brrr ! Ce ne sont pas les grosses chaleurs estivales. A dire vrai, il fait glacial dans le jardin et les draps que j'ai étendus pour les faire sécher au soleil hivernal pendent lamentablement, raidis par le froid. Je bats tous les records de vitesse pour les ramasser et rentre triomphalement dans la maison bien chauffée, mes draps sur les bras et la goutte au nez !

Je rends grâce à mon époux qui a allumé un bon feu dans la cheminée. La danse des flammes aux travers des bras des souches de vigne me fascine toujours autant. J'aime regarder l'incandescente rougeur virevolter en un dégradé de tons pourpres, exploser en un feu d'artifice d'étincelles aveuglantes pour disparaitre, avalées par le conduit noir de suie. Le crépitement du bois en ignition, allez savoir pourquoi me parle de crêpes et de bol de chocolat chaud.

Lovée sur le canapé près de l'âtre, un tricot dans les mains, je goûte la douce chaleur qui vient jusqu'à moi.

Le temps de préparer le repas, de le déguster et nous voici à nouveau réunis sur le canapé, mon mari et moi. Nous parlons de tout, de rien, des enfants et du jardin. Nous faisons mille projets de voyages pour l'été prochain. Le temps passe. C'est un grand moment de paix, de sérénité que ne viennent troubler ni les émissions atterrantes de nullité, ni les informations déprimantes de la télé. Les Emails et autres courriels attendront bien quelques jours avant qu'on ne les lise. Ce soir, c'est détente, calme et partage.

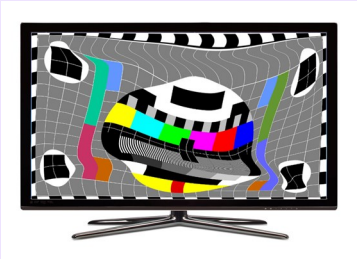

Bon d'accord, c'est génial ! Mais c'est quand qu'il arrive le dépanneur ?

MOANGI